



FORMATION DU PERMIS DE CONDUIRE DE CATEGORIE B

Conforme au référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances techniques et réglementaires permettant de conduire un véhicule léger.
Ne pas mettre sa sécurité et celles des autres en danger.

COMPETENCES DEVELOPPEES

- 1- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- 2- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- 3- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- 4- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

DISPOSITIF D'EVALUATION

Une évaluation de départ sera effectuée avant l'entrée en apprentissage pour identifier les pré-requis du contractant et fournir une offre de formation.

Une évaluation continue et de synthèse correspondant aux contenus du Référentiel d'Education pour une Mobilité Citoyenne (REMC) est mise en place tout au long de la formation.

Une épreuve théorique

Une épreuve pratique vient sanctionner l'examen du permis de conduire de la catégorie B
Sanction visée : PERMIS DE CONDUIRE CATEGORIE B

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation du contractant. La pédagogie s'appuiera sur les apports théoriques et les mises en pratique avec les véhicules en circulation.
- Salle de cours équipée de moyens multimédias (systèmes audio-visuels);
- Ouvrages spécialisés éditions Codes Rousseau, ENPC.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage numériques.
- Véhicules adaptés à la catégorie B munis de double commande, des équipements auto-école conformes aux instructions fixant les modalités d'évaluation de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire

ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

Durée : Formation du code de la route et de la sécurité routière

Leçons théoriques - Intensité hebdomadaire : 35 h *Via Internet,*En libre service,*En cours collectifs avec le formateur

Formation pratique : individuelle ou collective sur un véhicule aménagé

Lieu : Petite-Ile/Saint-Joseph/Saint-Pierre/ selon les nécessités pédagogiques

Nombre d'apprenants : selon la demande

-Un planning mentionnant les dates et horaires de formation est remis aux apprenants avant le début de l'apprentissage

-Les absences doivent être justifiées auprès de l'équipe pédagogique et ou administrative

DUREE

Programme de formation du code de la route :

9h-12h/15h-18h30 : lundi au vendredi

9 h-12h : samedi

Programme de formation à la conduite d'un véhicule léger : 20 heures obligation légale

PRE-REQUIS

Avoir réussi au préalable l'épreuve théorique du code la route

Avoir 16 ans révolu pour la formation traditionnelle, 18 ans pour la Conduite Supervisée et/ou 15 ans pour la formation de la conduite accompagnée

PUBLIC

Tout public répondant aux pré-requis, étudiants, demandeurs d'emploi, salariés, chefs d'entreprise...

ENCADREMENT

Encadrement pédagogique : Équipe de formateurs titulaires du Brevet pour l'Exercice d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R);

Encadrement administratif : Équipe administrative à l'écoute des élèves, de l'équipe afin d'être le plus efficace dans la gestion et l'accompagnement du suivi des dossiers.

CONTENU DE LA FORMATION

1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes du véhicule ou de l'ensemble, les principales commandes et le tableau de bord.
- S'installer au poste de conduite.
- Effectuer les contrôles visuels avant la mise en route du moteur
- Démarrer et s'arrêter.
- Utiliser la boîte de vitesse (selon l'équipement).
- Diriger le véhicule (ou l'ensemble) en marche avant, arrière, en ligne droite ou courbe.
- Regarder autour de soi et avertir.
- Connaître les éléments constitutifs de la chaîne cinématique et leurs principes de fonctionnement.

3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser et être dépassé
- Passer les virages et conduire en déclivité
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...
- Connaître les règles relatives à la circulation en inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.

2. Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations.
- Tourner à droite et à gauche en agglomération
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risques au volant et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter ; secourir.
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aide à la navigation...)
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- Pratiquer l'éco-conduite.